

LES FONDAMENTAUX DE L'ASSURANCE IARD

Être en capacité de souscrire un risque de dommages
aux biens (DAB) et de responsabilité civile (RC)

2 JOURS, 14 HEURES

ASSURANCE DOMMAGES

CODE : AAD13

Objectifs de la formation

Décrypter le marché de l'assurance de biens et de responsabilité ou IARD (incendie, accident, risques divers)

Posséder les bases du droit des assurances IARD

Connaître les différents produits d'assurance de dommages aux biens (DAB) et de responsabilité et identifier les risques qu'ils couvrent

Identifier les éléments importants du contrat et optimiser les garanties d'assurance

Conseiller les clients et vendre des prestations adaptées

Animée par

- MINE Marie-Noëlle
Consultante formatrice,

Public concernés

- Responsables et Chargés de clientèle; Responsables commerciaux; Courtiers; Intermédiaires d'assurance; Rédacteurs sinistres et Gestionnaires de contrats d'assurance IARD

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Tarifs

- Tarif général : 1 595,00 €HT

Introduction

- Panorama des chiffres clés, des déterminants et des enjeux du marché de l'assurance et en particulier de l'assurance IARD

Appréhender les grands principes juridiques de l'assurance

Comprendre les fondements de l'assurance

- Différencier l'opération d'assurance, de réassurance et de coassurance
- Distinguer la gestion en répartition et la gestion en capitalisation

Décrire les caractéristiques juridiques du contrat d'assurance

- La formation du contrat
 - Le contenu
 - La durée
 - Les modifications
 - La résiliation (loi Hamon) et les motifs de résiliation
-

L'analyse des risques

Les parties au contrat

La prescription biennale

Maîtriser le mécanisme des primes d'assurance : prime pure, nette, totale

Décrire la structure des contrats IARD

Identifier les assurances de dommages aux biens et de responsabilité

- L'objet du contrat : le risque et le(s) bien(s) garanti(s)
 - L'assurance de dommages aux biens (DAB) : incendie et événements annexes, DDE, bris de machine, vol, catastrophes naturelles, dommages tous accidents
 - Les garanties annexes ou pertes financières
 - L'assurance de responsabilités : la notion d'assuré et de tiers au sens du contrat, l'étendue de la responsabilité civile selon le contrat et/ou le statut d'occupant : R.C extracontractuelle ou R.C contractuelle
-

Connaître les assurances obligatoires de R.C. (Responsabilité Civile) :

- Automobile, Constructeur, Médecin, Locative, etc.
-

Analyser la typologie des contrats en fonction des risques / les contrats Multirisques

- Particulier, artisans, commerçants et prestataires de services, entreprises, exploitations agricoles, collectivités locales, constructeurs, transporteurs, etc.
-

Cerner le marché des assurances de niche et spécialités : assurances affinitaires

Exécuter les dispositions du contrat

Appréhender les principales clauses d'un contrat

- Le risque garanti
- Les exclusions et les conditions de validité
- Les limitations de garanties
- Les modalités d'indemnisation : le principe forfaitaire ou indemnitaire, la valeur d'usage, la valeur à neuf, la valeur de remplacement, la valeur vénale
- Les dommages matériels directs
- Les dommages immatériels consécutifs aux dommages matériels
- La franchise : relative ou absolue
- La subrogation légale de l'assureur
- Les LCI

- Les sanctions contractuelles : nullité du contrat, RPP, déchéance de garantie

CAS PRATIQUE Des exercices, illustrations, cas pratiques et quiz auront lieu tout le long de la formation pour ancrer les apports théoriques, notamment :

- Évaluation continue par le biais de quiz
- Travaux individuels d'analyse des conditions générales d'un contrat pour permettre à chaque stagiaire d'identifier les différences dans le libellé des garanties selon les contrats
- Des mises en situation (travail de groupe) pour identifier le contrat à proposer en fonction d'un contexte client donné
- Cas pratiques sur des déclarations de sinistres (travail de groupe) pour identifier la garantie mise en jeu, vérifier la présence d'exclusion et appréhender la procédure d'indemnisation
- Cas pratiques (travail de groupe) pour déterminer le préavis de résiliation en fonction d'une situation décrite et rédaction une clause d'exclusion de garantie

Dates

Paris	Classe virtuelle
16-17/06/2022	2 journées : 18 et 20 juillet 2022
22-23/09/2022	2 journées : 14 et 16 décembre 2022
24-25/11/2022	

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.